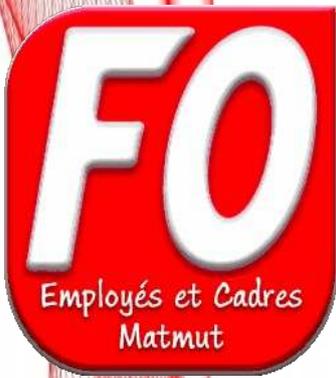


Le 3 novembre 2020

Salariés = Vaches à lait ?



La négociation sur votre mutuelle Santé s'est ouverte le 15 octobre dernier.



Lors de cette réunion, **FO** a fait part de sa proposition, que nous réitérons à la Direction et aux autres Organisations Syndicales.

Nous ne demandons pas d'augmentation de garanties car elles sont globalement correctes, la Direction ayant pris en compte nos demandes, c'est-à-dire rajouter les médecines douces dans le forfait.

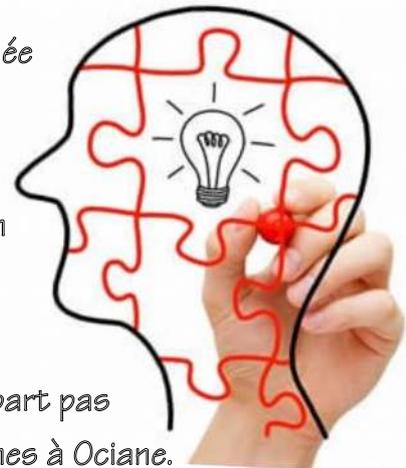
Notre seule demande est que le salarié ne paie plus les 2 € par mois comme actuellement et qu'il n'y ait aucune augmentation en 2021 (prévision de 3 %), mais que la Direction mette un peu la main au porte-monnaie. Cela sera notre leitmotiv.

FO a donc expliqué sa position et nous avons comme à l'accoutumée argumenté nos revendications.

Depuis le 1er janvier 2016, une loi oblige les employeurs à proposer à leurs salariés une couverture complémentaire financée au minimum à 50 %.

À la Matmut, notre employeur cotise à hauteur de 75 %. Pourquoi ? Tout simplement car le paiement de votre complémentaire santé ne part pas dans une mutuelle santé extérieure puisque nous reversons les sommes à Ociane.

Tout reste en famille et fonctionne en vase clos. Rien ne se perd, les sommes payées et encaissées restent dans notre Groupe.



De plus, la contribution de l'employeur au financement de la complémentaire santé (mutuelle) est exonérée de cotisations sociales à condition que le montant des contributions versées sur l'année pour un salarié ne dépasse pas l'addition de 6 % du plafond annuel de la Sécurité sociale et 1,5 % de la rémunération brute annuelle du salarié.

Ces deux montants additionnés constituent donc un plafond d'exonération. Celui-ci ne peut lui-même être supérieur à 12 % du plafond annuel de la Sécurité sociale.



Notre Direction pourrait donc payer jusqu'à 205.00 € par mois pour la mutuelle de chaque salarié alors que pour le moment elle ne paie mensuellement que 46.50 €.



De surcroît, les sommes payées par le Groupe Matmut à ce titre sont des charges déductibles du bénéfice imposable pour le calcul de l'impôt.

Autrement dit, la totalité des cotisations versées est déductible de l'impôt sur les sociétés.

FO demande à la Matmut de nous indiquer le montant exact des charges déductibles du bénéfice imposable.

Aussi, en prenant la part salarié en charge, la Direction peut déduire un peu plus d'argent de l'impôt sur les sociétés.

Les deux parties y trouvent leur compte.

Nous pensions que cette demande allait emporter l'approbation des autres Organisations Syndicales.

En effet, **FO** a demandé que les 2 € payés par le salarié ainsi que l'augmentation prévue en 2021 par la Direction de 3 % soient pris en charge par notre entreprise, passant sa cotisation de 46.50 € à 51.50 € par mois.



STATUO



Une organisation syndicale a proposé un statu quo, les salariés continueraient de payer les 2€, mais la part de la Direction passerait de 75 % à 80 %.

Vous mettez toujours la main à la poche, mais dans une proportion moindre !

Une autre a proposé que la part salarié soit proportionnelle au revenu avec un minimum de 2 € et un maximum de 5 €. Elle souhaite écrire dans l'accord qu'il y aura désormais une participation des salariés en plus de celle de l'employeur et du CSE.

Donc, plus vous gagnez plus vous payez.

De plus, elle considère que les salariés consomment trop en santé ! Oui, vous êtes des consommateurs, nous le savons bien.

Vous faites vos courses comme dans une épicerie et vous calculez pour être remboursés au mieux.



FO a rappelé que si nos collègues vont chez le médecin, ce n'est pas par plaisir, mais parce qu'ils en ont besoin.

Ce n'est pas par réjouissance ou parce qu'ils ont un droit à consommer mais tout simplement pour des soucis de santé.

Nous ne sommes pas tous égaux face à la maladie et malheureusement, quand un pépin nous tombe sur la tête, oui, nous sommes dans l'obligation de nous soigner.

Pour mémoire, les 2 € que vous payez actuellement peuvent être supprimés lorsque la mutuelle ne sera plus déficitaire.

Mais avec cette demande, même avec une meilleure fortune, vous devrez toujours participer.

Une autre organisation syndicale a **accepté les augmentations sans sourciller**, mais a seulement proposé la création de garanties supplémentaires à la charge totale des salariés.

Concernant la dernière, qui n'avait **pas de proposition arrêtée**, elle a tout simplement suivi les autres organisations syndicales, mais pas la position de **FO**.

La Direction nous a rétorqué que notre mutuelle était en déficit avec un ratio à 1,05.

Oui, en effet, notre ratio est celui-là, mais dans d'autres entreprises il peut être à 1.25 !

Pour **FO**, votre santé n'a pas de prix et si notre Direction veut avoir des salariés en bonne santé qu'est-ce que 0.05 % de plus ?

N'oubliez pas que nous sommes une entreprise solide financièrement qui peut prendre en charge ce très léger déficit.

Vous partagez sûrement notre avis...

Pour **FO**, vous n'êtes ni des vaches à lait, ni des tirelires, nous maintenons donc notre seule demande : la Direction doit augmenter sa part à 51,50 € afin que les 2 € supplémentaires et l'augmentation des 3% ne soient pas imputés aux salariés.

Trouvez-vous indécente notre proposition de faire payer notre Direction ?

Pour **FO** c'est NON, vous avez assez payé...
et c'est notre dernier mot.

